



## **Le tour des préfectures de l'intercollectif des sans-papiers d'Ile-de-France fait une halte à saint-Denis !**

L'intercollectif des Sans-Papiers d'Ile -de-France et le Collectif pour le Respect des Droits des Etranger-e-s de Saint-Denis s'associent pour dénoncer les conditions d'accueil et la maltraitance des personnes étrangères à la sous-préfecture de Saint-Denis et nous réclamons une audience à la Sous-préfète pour que des solutions dignes et durables soient mises en place rapidement.

Ensemble, nous dénonçons les politiques cruelles et discriminatoires qui conduisent à « fabriquer » des sans-papiers. Des dysfonctionnements et défaillances systémiques liés à la dématérialisation du service de l'ANEF provoquent des ruptures de droits, des pertes d'emploi, de logements en cascade et plongent de nombreux étranger-e-s dans un quotidien précaire et tragique.

Plus globalement, nous dénonçons les dispositions de la circulaire Retailleau de janvier 2025 qui rendent encore plus difficile, voire impossible, l'admission au séjour des étranger-e-s et vient renforcer leur précarité tout en alimentant un climat raciste encore plus persistant et inique.

Enfin, nous dénonçons la violente répression qui s'abat sur les collectifs de personnes sans-papiers français en particulier la récente expulsion de la Gaîté Lyrique des mineur-e-s isolé-e-s de Belleville.

### **Nous demandons à la sous-préfète :**

- La mise en place d'un accueil effectif, en présentiel et inconditionnel dans la sous-préfecture et pas dans la rue, tenu par des agents formés et en nombre suffisant.
- Des solutions face au manque et au trafic de RDV : plages d'accès à la sous-préfecture sans RDV, alternatives à la prise de RDV en ligne...
- Une réponse appropriée aux blocages et dysfonctionnements de la plateforme ANEF (Administration Numérique des Étrangers en France).
- La délivrance systématique, dès le dépôt de la demande, d'un récépissé avec autorisation de travail ou d'une attestation de prolongation de droits".
- Le renouvellement automatiques des API et récépissés dès leur fin de validité si les dossiers sont toujours en instruction.
- la fin des retards inexplicables dans la mise en œuvre des procédures de regroupement familial.
- Le respect de l'arrêt du Conseil d'État du 10 juin 2020 enjoignant à l'État de respecter un délais d'instruction raisonnable. Les blocages et retards systématiques sont inacceptables
- La fin de l'utilisation de la procédure AES (Admission Exceptionnelle au Séjour) pour traiter des situations qui relèvent du plein droit. Le respect des listes de pièces demandées par le Ministère de l'Intérieur : pas de demandes extralégales !

**Rejoignez la manifestation du 18 avril 2025 à 15h30 Parvis de la Gare RER D et H à Saint-Denis !**

**Régularisation de toutes les personnes sans titre de séjour !**

Intercollectif des Sans Papiers d'Île-de-France



ET



Collectif pour le Respect  
des Droits des Etranger-e-s 93

Non à la fabrique de Sans-Papiers !

# MANIFESTATION

dans le cadre du tour des préfectures franciliennes  
de l'Intercollectif

**18 AVRIL  
2025 15H30**

Départ Parvis  
Gare de Saint-Denis  
vers la sous-préfecture

Papiers, logements, travail, école pour toutes et tous !



ouvrez les guichets, régularisez !